



Fiche technique

Matières de base

- CEM I 32,5/42,5 ou CEM II 32,5/42,5 conformément à la norme NF EN 197
- Agrégat conforme à la norme NF EN 13139

Formule

- Respecter le dosage (1,5 l par mélange/50 kg ciment – correspondant à: 3,0 V-% du poids du ciment)
- Rapport eau/ciment < 0,55
- Observer un temps de malaxage d'au moins deux minutes après incorporation de tous les composants.

Conditions climatiques pour la construction

- Pendant la durée de la prise, protéger la chape des courants d'air, de la pluie et de l'ensoleillement direct.
- L'excédent d'humidité est éliminé grâce à une aération sans courants d'air (ventilation libre).
- Construction et préparation du chantier conformément à la norme NF EN 13813.

Mesure de la maturité de pose (pour le revêtement)

Avant la pose du revêtement, l'humidité résiduelle de la chape doit être mesurée par l'entreprise de pose selon la méthode CM (bombe à carbure).

Humidité CM selon la méthode KNOPP

- Selon la BEB (Fédération allemande chape et revêtement), la valeur est relevée sur l'échelle du manomètre 10 minutes après le début de la mesure, étant entendu que la bombe CM doit être régulièrement agitée au cours de ce laps de temps. Si la chape a été fabri quée avec des systèmes accélérateurs CONTOPP® , le fabricant préconise de déduire 1% de la valeur relevée. Il s'agit de l'eau supplémentaire liée par l'adjuvant comprise dans le calcul, mais sans incidence (voir figure 1).
- Avant la pose du revêtement de sol, consulter dans le DTU concerné le taux d'humidité résiduel maximal toléré.

Sécurité

- L'utilisation de nos produits exige le respect de l'hygiène industrielle générale.
- Les systèmes accélérateurs CONTOPP® sont exempts de solvants et de chlorures.
- Si les conditions de stockage sont respectées, nos produits ne se désagrègent pas. La stabilité et la réactivité du produit restent donc intactes si le stockage ne dépasse pas 12 mois.
- Vous trouverez de plus amples informations concernant l'utilisation des systèmes accélérateurs CONTOPP® en consultant nos fiches de sécurité.

Normes et directives de contrôle

- NF EN 13139: Granulats pour mortier.
- NF EN 197-1: Ciment – partie 1: Composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants.
- NF EN 13 813: Matériaux pour chapes.
- DTU 26.2, 52.1, 53.1, 53.2, 51.1, 51.11, 51.2, 59.3, 65.7, 65.8.
- BEB (1998): Fiche indicative – indications relatives au procédé de mesure CM

Commentaire

Les matières premières que nous utilisons et nos produits finis sont soumis à de sévères contrôles de qualité par l'usine. L'utilisation de ce produit exclut celle de tout autre adjuvant d'autres marques. Nous attirons l'attention sur la nécessité de vérifier si nos produits et nos procédés sont bien adaptés aux conditions de chantier envisagées. La qualité du sable et du ciment ainsi que le respect des règles techniques en vigueur en ce qui concerne les proportions du mélange et la mise en œuvre sont déterminants pour la qualité de la chape. Etant donné que nous ne pouvons contrôler ni les conditions de chantier, ni l'exécution de celui-ci, les indications figurant sur cette fiche ne peuvent en aucun cas induire la responsabilité directe légale de la société Knopp. La présente fiche technique remplace tous les exemplaires précédents perdant toute validité de ce fait.

INDICATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE

INDICATIONS PARTICULIÈRES

INDICATIONS PARTICULIÈRES